

No. 27153

**UNITED STATES OF AMERICA
and
PAKISTAN**

**Agreement for the sales of agricultural commodities under
the Public Law 480 Title I Program. Signed at Islamabad
on 15 April 1982**

Authentic text: English.

Registered by the United States of America on 15 March 1990.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
PAKISTAN**

**Accord relatif à la vente de produits agricoles en vertu du
Programme prévu par la *Public Law 480*, Titre I. Signé à
Islamabad le 15 avril 1982**

Texte authentique : anglais.

Enregistré par les États-Unis d'Amérique le 15 mars 1990.

AGREEMENT¹ BETWEEN THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA AND THE GOVERNMENT OF PAKISTAN FOR THE SALES OF AGRICULTURAL COMMODITIES UNDER THE PUBLIC LAW 480 TITLE I PROGRAM

Dated: April 15, 1982

The Government of the United States of America and the Government of Pakistan agree to the sale of agricultural commodities specified below. This Agreement shall consist of the Preamble and Parts I and III of the Agreement signed March 25, 1980,² together with the following Part II:

PART II - PARTICULAR PROVISIONS

Item I. Commodity Table

<u>Commodity</u>	<u>Supply Period (US Fiscal Year)</u>	<u>Approximate Quantity (MT)</u>	<u>Maximum Export Market Value (\$ Million)</u>
Vegetable Oil	1982	110,000	50.0
Total			50.0

Item II. Payment Terms Convertible Local Currency
Credit (CLCC)

- A. Initial Payment - Five (5) percent;
- B. Currency Use Payment - None for Section 104(A) purposes;
- C. Number of Installment Payments - Thirty-one (31);
- D. Amount of Each Installment Payment - Approximately equal annual amounts;
- E. Due Date of First Installment Payment - Ten (10) years after date of last delivery of commodities in each calendar year;
- F. Initial Interest Rate - Two (2) percent;
- G. Continuing Interest Rate - Three (3) percent;

¹ Came into force on 15 April 1982 by signature.

² United Nations, *Treaty Series*, vol. 1222, p. 183.

Item III. Usual Marketing Table

<u>Commodity</u>	<u>Import Period (US Fiscal Year)</u>	<u>Usual Marketing Requirements(MT)</u>
Edible vegetable oil and/or oil bearing seeds. (oil equivalent basis)	1982	307,000 MT (of which at least 81,400 shall be imported from the U.S.A.)

Item IV. Export Limitations

A. The Export Limitation Period:

The export limitation period shall be United States Fiscal Year 1982, or any subsequent United States Fiscal Year during which commodities financed under this Agreement are being imported or utilized.

B. Commodities to Which Limitations Apply:

For the purposes of Part I, Article III (A) (4) of this Agreement, the commodities which may not be exported are: soybean/cottonseed oil, sunflower oil, sesame oil, and any other edible vegetable oil or oil bearing seeds from which these oils are produced.

Item V. Self-Help Measures

A. The Government of Pakistan agrees to undertake self-help measures to improve the production, storage, and distribution of agricultural commodities. The following self-help measures shall be implemented to contribute directly to development progress in poor rural areas and enable the poor to participate actively in increasing agricultural production through small farm agriculture.

B. The Government of Pakistan agrees to undertake the following:

1. To review and to establish for long term production considerations a set of farm gate prices for non-traditional oilseed crops at a level sufficient to provide an incentive to farmers to increase production and to overcome reluctance to plant new crops.
2. To use proceeds from this Agreement to finance the Ghee Corporation's programs for expanding the purchase and processing of non-traditional oilseed crops in order to meet demand over the long term.
3. To review and, if necessary, revise the controlled price of hydrogenated vegetable oil (vegetable ghee) to take into account the full cost of agricultural production and processing with a view to stimulating production of oilseeds and curbing consumer demand for hydrogenated vegetable oil (vegetable ghee). Such prices will be commensurate with full cost of production also taking into consideration the cost of imported edible oil CIF Karachi.

4. To provide additional resources to finance a comprehensive oilseed research program that includes provincial research establishments. Particular emphasis will be given to varietal trials, adaptation of appropriate equipment, fertilizer trials, water management, cropping systems and the economic analysis of same.
5. To review laws, regulations, policies, or controls which constrain private entrepreneurs from investing in the production, processing and marketing of oilseeds.
6. To provide support to an oilseed study which, *inter alia*, assesses the comparative advantage in Pakistan of expanding oilseed production in the light of ready availability on the world market for edible oils as well as other considerations.
7. To maintain the present favorable agricultural policy environment for wheat production, to maintain and bolster the present input-output price relationships for wheat which have led to increased production.
8. To permit an equitable availability of wheat for private marketing channels, the Government of Pakistan will continue to limit the sale of wheat through ration shops and will continue its efforts to eliminate bogus ration cards.
9. To increase domestic storage capacity for wheat and to facilitate procurement operations at harvest time, additional wheat storage facilities will be built in Pakistan.

C. Use of Proceeds:

1. The rupee proceeds from the sale of commodities provided under this Agreement will be credited to the Federal Consolidated Fund of the Government of Pakistan. The Government of Pakistan agrees to credit these proceeds to a special subsidiary account to be named "FY 1982 PL-480."
2. The Government of Pakistan agrees to consult the U.S. Government prior to the allocation of funds to various projects from this special account. Releases from the special account to the projects will be made by the Government of Pakistan based on mutually agreed upon allocations.
3. Such sales proceeds may be used for the self-help measures set forth above and for such other development purposes in the agriculture, rural development, water resources, population, education, and health sectors as may be mutually agreed upon. The Government of Pakistan and the U.S. Government may also agree to the use of sales proceeds for development projects that promote alternatives to opium production.

D. Reports and Reviews:

1. By September 30, 1982, the Government of Pakistan agrees to provide a written report which will include but not be limited to:
 - (a) Progress on implementing the self-help measures set out in Item V (B) above;
 - (b) A comparison of achievements and benchmarks to determine the progress achieved in meeting the self-help measures set out in Item V (B) above; and
 - (c) A review of the levels of funding being released to carry out the self-help measures.
 2. As long as balances remain in the special account established pursuant to Item V (C) above, the Government of Pakistan shall provide semi-annual reports on how the proceeds have been used to directly benefit the needy in accordance with item V and VI of Part II of this Agreement. The report will be submitted by September 30, 1982 and subsequent reports will be provided at six months intervals.
 3. The Government of Pakistan agrees to convene meetings not less than every six months for the purpose of consulting on the agreed purposes for which the sales proceeds generated under this Agreement will be used, to review actual disbursement and physical progress against agreed benchmarks, to review those self-help provisions which require policy change and to discuss such other matters as may be agreed. The first meeting will be held within three months of the final delivery of commodities under this Agreement.
- VI. Economic Development Purposes for which Proceeds Accruing to Importing Country are to be Used.
- A. The proceeds accruing to the importing country from the sale of commodities financed under this Agreement will be used for financing the self-help measures set forth in the Agreement, and for development in the agriculture, rural development, water resources, population, education, and health sector, in a manner designed to increase the access of the poor in the recipient country to an adequate, nutritious and stable food supply.
 - B. In the use of proceeds for these purposes emphasis will be placed on directly improving the lives of the poorest of the Pakistani people and their capacity to participate in the development of their country.

IN WITNESS WHEREOF, the respective representatives, duly authorized for the purpose, have signed the present Agreement. Done at Islamabad, in duplicate, the fifteenth day of April, 1982.

For the Government
of Pakistan:

By: [Signed]

Name: EJAZ A. NAIK

Title: Secretary, Economic Affairs Division

For the Government
of the United States of America:

By: [Signed]

Name: RONALD I. SPIERS

Title: Ambassador of the United States of America

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD¹ ENTRE LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE GOUVERNEMENT DU PAKISTAN RELATIF À LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES EN VERTU DU PROGRAMME PRÉVU PAR LA « PUBLIC LAW » 480, TITRE I

Le 15 avril 1982

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Pakistan sont convenus de la vente des produits agricoles désignés ci-après. Le présent Accord se compose du préambule, de la première partie et de la troisième partie de l'Accord signé le 25 mars 1980² et de la deuxième partie ci-dessous :

DEUXIÈME PARTIE. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Point I. LISTE DES PRODUITS

<i>Produit</i>	<i>Période de livraison (exercice budgétaire des États-Unis)</i>	<i>Quantité maximale approximative (tonnes métriques)</i>	<i>Valeur marchande maximale d'exportation (millions de dollars)</i>
Huile végétale	1982	110 000	50,0
TOTAL			50,0

Point II. MODALITÉS DE PAIEMENT (CRÉDIT EN MONNAIE LOCALE CONVERTIBLE)

- A. Paiement initial : 5 p. 100.
- B. Loyer de l'argent utilisé : néant aux fins de la section 104 A).
- C. Nombre d'échéances de remboursement : 31.
- D. Montant de chaque échéance : annuités approximativement égales.
- E. Date d'échéance du premier remboursement partiel : dix (10) ans à compter de la date de la dernière livraison effectuée au cours de chaque année civile.
- F. Taux d'intérêt initial : 2 p. 100.
- G. Taux d'intérêt ordinaire : 3 p. 100.

¹ Entré en vigueur le 15 avril 1982 par la signature.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1222, p. 183.

Point III. MARCHÉ COMMERCIAL NORMAL

<i>Produit</i>	<i>Période de livraison (exercice budgétaire des Etats-Unis)</i>	<i>Besoins normaux du marché (tonnes métriques)</i>
Huile alimentaire végétale ou oléagineux (équivalent huile)	1982	307 000 t (dont au moins 81 400 t importées des Etats-Unis)

*Point IV. LIMITATION DES EXPORTATIONS**A. Période de limitation des exportations*

La période de limitation des exportations sera l'exercice budgétaire 1982 des Etats-Unis ou tout exercice budgétaire ultérieur au cours duquel des produits financés en vertu du présent Accord seront importés ou utilisés.

B. Produits auxquels les limitations s'appliquent

Aux fins de l'alinéa 4 de l'article III de la première partie du présent Accord, les produits dont l'exportation est interdite sont les suivants : l'huile de soja et de graines de coton, l'huile de tournesol, l'huile de sésame et toutes autres huiles alimentaires végétales, ainsi que les oléagineux dont elles sont extraites.

Point V. MESURES D'AUTO-ASSISTANCE

A. Le Gouvernement pakistanais convient de mettre en œuvre des mesures d'auto-assistance en vue d'améliorer la production, l'entreposage et la distribution des produits agricoles. Les mesures d'auto-assistance suivantes seront appliquées dans le but de contribuer directement au développement des régions rurales désertées et de permettre à la population indigente de participer activement, par la petite agriculture, à l'accroissement de la production agricole.

B. Le Gouvernement pakistanais convient de ce qui suit :

1. Examiner et établir, dans l'optique de la production à long terme, un ensemble de prix aux cultivateurs pour les oléagineux traditionnels, à un niveau suffisant pour inciter les exploitants à accroître la production et à surmonter la répugnance à planter de nouvelles récoltes.

2. Utiliser les recettes provenant du présent Accord pour financer les programmes de la Ghee Corporation en vue d'accroître les achats et la transformation d'oléagineux non traditionnels dans le but de répondre à la demande à long terme.

3. Examiner et si besoin réviser le prix réglementé de l'huile végétale hydrogénée (*vegetable ghee*) afin de tenir compte du coût intégral de la production agricole et de la transformation dans le but de stimuler la production d'oléagineux et de réduire la demande de consommation d'huile végétale hydrogénée (*vegetable ghee*). Ces prix correspondront au coût intégral de la production en tenant également compte du coût CAF Karachi des huiles alimentaires importées.

4. Fournir des ressources additionnelles pour financer un programme exhaustif de recherche sur les oléagineux qui comprenne des établissements de recherche provinciaux. L'accent sera mis en particulier sur les essais de diverses variétés, l'adaptation du matériel approprié, les essais d'engrais, la gestion des ressources hydrauliques, les systèmes cultureux et leur analyse économique.

5. Examiner les mesures législatives et réglementaires, les politiques et les mesures de contrôle qui tendent à dissuader les entrepreneurs privés d'investir dans la production, la transformation et la commercialisation d'oléagineux.

6. Appuyer une étude sur les oléagineux, notamment dans le but d'évaluer l'avantage comparatif du Pakistan pour une production accrue d'oléagineux, compte tenu des disponibilités en huiles alimentaires sur le marché mondial ainsi que d'autres considérations.

7. Préserver le climat actuel favorable résultant de la politique agricole pour la production de blé; maintenir et encourager le rapport actuel entre les prix des intrants et des extrants dans le cas du blé et qui est à l'origine de l'accroissement de la production.

8. Dans le but de mettre des quantités équitables de blé à la disposition des circuits commerciaux privés, continuer de limiter la vente de blé par le canal des magasins de rationnement et poursuivre les efforts entrepris en vue d'éliminer les fausses cartes de rationnement.

9. Dans le but d'accroître la capacité intérieure d'entreposage de blé et de faciliter les opérations d'achat public à l'époque des moissons, construire de nouvelles installations pour l'entreposage du blé au Pakistan.

C. *Utilisation des recettes*

1. Les recettes en roupies tirées de la vente des produits visés par le présent Accord seront portées au crédit du Federal Consolidated Account du Gouvernement pakistanais. Le Gouvernement pakistanais convient de porter ces recettes au crédit d'un compte auxiliaire spécial intitulé « FY 1982 PL-480 ».

2. Le Gouvernement pakistanais convient de consulter le Gouvernement des Etats-Unis avant d'affecter les fonds de ce compte spécial à divers projets. Le Gouvernement pakistanais effectuera le transfert des fonds du compte spécial aux projets sur la base d'allocations arrêtées d'un commun accord.

3. Les recettes tirées de ces ventes peuvent être utilisées pour les mesures d'auto-assistance mentionnées plus haut et pour tout autre objectif de développement dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, des ressources hydrauliques, de la population, de l'éducation et de la santé, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu. Le Gouvernement pakistanais et le Gouvernement des Etats-Unis conviennent également d'utiliser les recettes des ventes à l'appui de projets de développement favorisant les cultures de substitution à l'opium.

D. *Rapports*

1. Le Gouvernement pakistanais convient de fournir, au plus tard le 30 septembre 1982, un rapport écrit portant notamment sur les points suivants :

a) Les progrès réalisés dans l'application des mesures d'auto-assistance visées à l'alinéa B du point V ci-dessus;

b) Une comparaison des réalisations par rapport aux critères afin de déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des mesures d'auto-assistance visées à l'alinéa B du point V ci-dessus;

c) Un examen des niveaux de financement dégagés pour exécuter les mesures d'auto-assistance.

2. Aussi longtemps que le compte spécial établi aux termes de l'alinéa C du point V ci-dessus dégage un solde créditeur, le Gouvernement pakistanais fournira des rapports semestriels sur les modalités d'utilisation des recettes en vue de bénéficier directement aux populations indigentes conformément aux points V et VI de la deuxième partie du présent Accord. Lesdits rapports seront présentés le 30 septembre 1982 au plus tard, et tous les six mois par la suite.

3. Le Gouvernement pakistanais convient de convoquer des réunions au moins tous les six mois afin : de procéder à des consultations sur les objectifs convenus pour l'utilisation des recettes des ventes réalisées dans le cadre du présent Accord; d'examiner les décaissements effectifs et les progrès concrets par référence aux critères de réalisation convenus; d'étudier les dispositions relatives aux mesures d'auto-assistance qui exigent un changement de politique; et d'aborder d'autres questions convenues mutuellement. La première réunion se tiendra dans les trois mois suivant la livraison finale des produits effectuée aux termes du présent Accord.

*Point VI. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUXQUELS
DEVONT ÊTRE AFFECTÉS LES BÉNÉFICES RÉALISÉS PAR LE PAYS IMPORTATEUR*

A. Les recettes que le pays importateur tirera de la vente des produits dont l'achat aura été financé en vertu du présent Accord serviront à financer les mesures d'auto-assistance visées dans l'Accord ainsi que le développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'aménagement rural, des ressources hydrauliques, de la population, de l'éducation et de la santé, de manière à accroître l'accès de la population indigente du pays bénéficiaire à des ressources alimentaires adéquates, nutritives et stables.

B. En utilisant les recettes à ces fins, on s'attachera à améliorer directement les conditions de vie des couches les plus pauvres de la population du pays bénéficiaire et à accroître leur capacité de participer au développement de leur pays.

EN FOI DE QUOI les représentants des deux gouvernements, à ce dûment autorisés, ont signé le présent Accord.

FAIT à Islamabad, en double exemplaire, le 15 avril 1982.

Pour le Gouvernement
du Pakistan :

Par : [Signé]

Nom : EJAZ A. NAIK

Titre : Secrétaire, Division des affaires économiques

Pour le Gouvernement
des Etats-Unis d'Amérique :

Par : [Signé]

Nom : RONALD I. SPIERS

Titre : Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique